



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DE TIR NORD/PAS DE CALAIS du dimanche 12 novembre 2023 à CALAIS

A 9H30, le Président de la Ligue Monsieur Michel BACZYK constate que le quorum est largement atteint, et déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais. 48 clubs sont présents sur les 76 que compte la Ligue. Ils totalisent 228 voix sur 326 possibles.

Le Président de la ligue présente les invités et les intervenants :

- Monsieur Michel BACZYK, Président de la ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais
- Madame Annie DELANGHE, Secrétaire Générale de la ligue
- Monsieur Renaud KLINCKEMAILLIE, Trésorier de la Ligue et 1^{er} Vice-président de la ligue
- Monsieur Michel DELANGHE, Responsable de la Gestion Sportive de la ligue
- Monsieur François-Xavier ZALISZ du cabinet CHD
- Monsieur Philippe MIGNONET, adjoint délégué aux sécurités à l'environnement, représentant Madame Natacha BOUCHART, Maire de Calais.
- Madame DUCLOY Michèle, élue au Conseil Régional des Hauts de France, représentant le Président, Monsieur Xavier BERTAND
- Monsieur Jean-Marc MASCOT Président du Cercle de Tir de Calais
- Monsieur Gérard DEJARDIN, Président du département du Nord
- Monsieur Joseph PICARD, Président du département du Pas-de-Calais

Le Président de la Ligue présente également Monsieur Sébastien LAFFRA, présent dans l'assistance, qui a nouvellement été embauché par la Ligue en tant que Responsable Formation Ligue et Responsable Entraînements Ligue. Il se tient à votre disposition pour toute information.

1 - Désignation des assesseurs et scrutateurs pour les votes :

Le Président fait appel à candidatures pour les assesseurs et scrutateurs. Se présentent et sont validés par l'assemblée : Corinne HOCHEDÉ - Pascal DELATTRE - Joël LEFEBVRE - Pierre PETIT

2 - Ouverture de l'Assemblée Générale par une minute de silence :

Le Président de la ligue déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande à l'assistance d'observer une minute de silence pour tous les licenciés qui nous ont quitté cette saison.

3 - Adoption du procès-verbal de l'AG électorale du 13/11/2022 :

L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 novembre 2022 qui s'est déroulée à Wattignies. Le vote s'est fait à main levée, personne n'ayant souhaité de vote à bulletins secrets.

4 - Compte rendu de la Secrétaire Générale de la ligue, Madame Annie DELANGHE

La Secrétaire Générale de la ligue nous fait lecture de son compte rendu que vous pouvez trouver dans la brochure de l'AG. Il reprend les évolutions pour la saison 2022/2023.

Les effectifs de la saison sont de 11258 licenciés, soit une hausse de 3.46%, avec une bonne progression chez les adultes.

Après une très forte progression chez les jeunes et en Ecole de Tir la saison dernière, dû à la gratuité des parts FFTir, Ligue et Départements, nous constatons un recul de 20% dans ces catégories de licenciés.

Les féminines enregistrent un léger recul de 2.8 %, elles représentent 9.9 % du total de nos licenciés.

Au vu de ces chiffres, nos efforts doivent se concentrer sur :

- Le recrutement et la fidélisation des jeunes et en école de tir
- Le recrutement de jeunes séniors et dames

Un petit rappel est fait sur les points suivants :

- La nécessité de bien renseigner le fichier ITAC pour une meilleure communication.

Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais

270 rue des Bourreliers – Zac du Moulin Lamblin – 59320 Hallennes lez Haubourdin - Code APE : 9312 Z
Siret 378 025 555 00020 – www.liguedetirnpdc.fr - www.fftir.org



- La poursuite des différents challenges et aides aux clubs
- La relance et mise en place du dispositif d'aide pour la création et le développement des Ecoles de Tir
- La nécessité de respecter les procédures administratives pour la gestion des clubs
- Le suivi de notre plan de développement de l'olympiade 2021/2024

5 - Compte rendu du Responsable de la Gestion Sportive, Monsieur Michel DELANGHE

Le responsable expose les faits marquants de la saison 2022/2023 sur le plan des compétitions qui sont repris dans la brochure de l'Assemblée Générale.

La saison a vu globalement le nombre de compétiteurs se maintenir. A noter une hausse de participation en Ecole de Tir, en Tir aux Armes Réglementaires et en RimFire.

Le nombre total de podiums nationaux remportés par les athlètes de notre Ligue est en baisse (52 contre 75). En revanche, nous pouvons nous réjouir des résultats obtenus par nos athlètes en international (30 podiums en individuels et en équipe).

A noter les très belles performances de Théo MOCZKO du club de Bully les Mines, de Justine BEVE du club d'Arques qui a obtenu un quota paralympique et de Louis BERTINCHON du club de l'UT Villeneuve d'Ascq en PARATIR.

A souligner la très bonne participation des jeunes de notre Ligue au E Challenge mis en place par la FFTir. Ces excellents résultats nous permettent d'envisager de belles perspectives pour la saison 2023/2024.

6 - Rapport des commissions :

Le Président de la Ligue signale que les rapports des responsables des commissions sont repris dans la brochure de l'Assemblée Générale de la Ligue : La formation, l'arbitrage, les entraînements, la communication, les homologations ainsi que tous les comptes rendus des commissions sportives et administratives.

7 - Rapport des contrôleurs aux comptes de la ligue :

Monsieur Jean-Paul DEBRABANT fait lecture du compte rendu sur la bonne tenue des comptes qu'il a réalisé avec Monsieur Jean-Michel VAN RENTERGHEM. Il propose à l'assemblée d'approuver sans réserve le bilan et la gestion financière de la ligue pour l'exercice clos le 31/08/2023.

8 - Rapport du commissaire aux comptes, Monsieur François-Xavier ZALISZ du cabinet CHD :

Monsieur ZALISZ nous fait lecture de son rapport sur l'exercice clos au 31/8/2023.

Il comprend 3 parties :

- Certification des comptes suivant les normes associatives
- Convention réglementaire
- Analyse cyber sécurité

Le Président de la Ligue souligne qu'il ne faut en aucun cas diffuser de listes avec des informations sur les licenciés, fiches ITAC (sauf réquisition judiciaire). Il est impératif de respecter la confidentialité (RGPD). Une information à ce sujet sera prochainement diffusée par la FFTIR.

En exécution de la mission qui a été confiée au cabinet CHD concernant l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos au 31 août 2023. Les comptes ont été certifiés au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Une analyse de l'association a été faite face aux cyber-risques : mission confiée, nature des diligences menées, interlocuteurs rencontrés, conclusions à partager. Diverses recommandations d'ordre général ont été indiquées en matière de responsabilité, d'exigence, de mise en place éventuelle d'une charte d'utilisation des moyens pour la direction, pour les salariés, d'une politique de sécurité.

9 - Désignation des contrôleurs aux comptes pour la saison 2022/2023 :

Suivant l'article 23 des statuts de la ligue, nous devons désigner 2 contrôleurs aux comptes. Le Président fait appel à candidature : se proposent Messieurs Jean-Paul DEBRABANT et Jean-Michel VAN RENTERGHEM. L'Assemblée les désigne à l'unanimité.

10 - Rapport du Trésorier Général, Monsieur Renaud KLINCKEMAILLIE :

Le trésorier de la ligue expose la synthèse du rapport financier de l'exercice 2022/2023 clos au 31/8/2023, sous forme de graphiques.



- Résultats comptables 2022/2023 :
 - Produits : 368 955 €
 - Charges : 298 723 €
 - Autres produits : 11 386 €
 - Autres charges : 224 €
 - Résultat de l'exercice : 81 394 €

- Budget prévisionnel 2023/2024 :

Le Trésorier détaille et commente la proposition du budget prévisionnel pour la saison 2023/2024.

Il tient compte d'une reprise de l'activité dans des conditions normales. Il est repris dans la brochure de l'Assemblée Générale. Le budget prévisionnel équilibré recettes/dépenses proposé se monte à 420 487 €.

- Les cotisations de la saison 2024/2025 :

Le Trésorier présente et propose à l'assemblée le tableau des cotisations validées par le comité directeur.

La FFTIR augmente de 2€ ses parts adultes et jeunes dans la licence.

TARIF DES LICENCES ET COTISATION CLUB Saison 2024-2025

Catégories	Total dépt PdC	Total dépt Nord	Part FFTir	Part Ligue	Part dépt PdC	Part dépt Nord
Cotisation Club	126 €	126 €	85 €	33 €	8 €	8 €
Licence Jeune	61 €	61 €	44 €	11 €	6 €	6 €
Licence Adulte	86 €	86 €	64 €	16 €	6 €	6 €

Toutes ces informations sont reprises dans la brochure de l'Assemblée Générale de la Ligue.

11 - Votes des différents éléments du rapport du trésorier :

- Résultats comptables 2022/2023, Budget prévisionnel 2023/2024 et quitus au trésorier et comité directeur.
- Affectation de l'excédent de l'exercice 2022/2023 aux fonds associatifs destinés aux investissements futurs.
- Cotisations 2024/2025.

L'AG adopte à l'unanimité ces 3 résolutions, et donne quitus au Trésorier pour sa gestion. Le vote s'est fait à main levée, l'assemblée n'ayant pas souhaitée de vote à bulletins secrets.

12 - Rapport moral du Président Monsieur Michel BACZYK :

Le Président remercie tous les membres du bureau et du comité directeur de la Ligue, les Présidents des comités départementaux, les responsables des commissions, arbitres et bénévoles pour leurs implications dans toutes les actions de la ligue.

Il remercie également les partenaires de la ligue, la Fédération Française de tir, la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale, l'Agence Nationale du Sport et le Conseil Régional pour leur soutien et aides financières.

A noter les points positifs suivants :

- Le succès de la dématérialisation de la licence imposée par le ministère des sports a été mise en place, avec l'obligation du certificat médical grâce au logiciel EDEN

Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais

270 rue des Bourreliers – Zac du Moulin Lamblin – 59320 Hallennes lez Haubourdin - Code APE : 9312 Z
Siret 378 025 555 00020 – www.liguedetirnpcd.fr - www.fftir.org



- Malgré quelques problèmes au démarrage en début de saison pour l'utilisation du logiciel ITAC, il ne devait pas y avoir de soucis pour l'accès futur au S.I.A. prévu début 2024.
- La progression du nombre de licenciés dans notre Ligue
- La reconduction du Pass-Sports par le ministère des sports pour aider les jeunes.
- La réalisation des actions de notre plan de développement 2021-2024 de la ligue NPDC se poursuit en particulier avec le dispositif école de Tir.
- La poursuite des homologations des stands de notre ligue.
- Les subventions du Conseil régional et de l'ANS nous ont été totalement attribuées.
- L'embauche d'un Formateur/Entraîneur en juillet 2023.

Quels sont les objectifs pour la saison 2023/2024 :

- Les commissions devront travailler afin de relancer la pratique du tir
- Continuer à augmenter le nombre de nos licenciés et les fidéliser en particulier chez les jeunes.
- Poursuivre l'aide envers les clubs sur le plan matériel et humain pour développer en particulier les écoles de tir. Poursuivre le développement du dispositif des écoles de tir.
- Développer les cibles de couleurs.
- Développer notre politique de formations des jeunes encadrants et des arbitres jeunes.
- Aider le nouveau Responsable de Formation et Entraînements à mettre en place le plan de formation
- Afin de préparer la prochaine olympiade avec un nombre toujours croissant du nombre de licenciés, il est nécessaire d'embaucher une secrétaire administrative et comptable début 2024.
- La loi du sport du 2/3/2022 imposera un nouveau mode d'élection pour la FFTIR.

Pour la mise en place de la gestion dématérialisée des armes de catégorie B et C (SIA) une formation des clubs est prévue par le S.C.A.E. courant le 5 décembre 2023.

Le Président clôture son rapport, et remercie tous les bénévoles des clubs.

Le rapport moral du Président qui inclus les rapports des intervenants, est proposé au vote de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale l'adopte à l'unanimité. Le vote s'est fait à main levée, personne n'ayant souhaité un vote à bulletins secrets.

13 - Vœux pour la FFTir et questions diverses :

Vœux AG Ligue pour la FFTir :

L'assemblée générale ne formule pas de vœux à présenter à l'assemblée générale de la FFTir.

Questions diverses :

Augmentation de la part FFTir dans le tarif des licences :

Elle est due à l'augmentation de l'énergie, l'augmentation des déplacements internationaux pour obtenir des quotas avec l'intégration des athlètes para tir, les travaux obligatoires au CNTS, etc.

SIA :

Le démarrage de la gestion dématérialisée des armes est prévu le début 2024. La FFTir ainsi que le S.C.A.E. sont prêts, le dossier est actuellement étudié par a C.N.I.L.

La gestion est prévue dans un premier temps pour les licenciés, elle est prévue pour les armes des clubs au 2^{ème} semestre 2024.

Logiciel ITAC :

La FFTir travaille sur une refonte du logiciel de gestion des licenciés qui est prévue après le J.O.

14 - Désignation des délégués et suppléants de la Ligue pour l'Assemblée Générale de la FFTir :

- Délégués : Messieurs Michel BACZYK et Michel DELANGHE
Suppléants : Messieurs Pascal VANNERCQ et Jean-Luc JENICOT

Ils sont élus à l'unanimité. Le vote s'est fait à main levée, personne n'ayant souhaité un vote à bulletins secrets.

15 - Intervention des invités :

Monsieur Philippe MIGNONET, adjoint délégué aux sécurités à l'environnement, représentant Madame Natacha BOUCHART, Maire de Calais.

Il souhaite la bienvenue à tous les participants dans cette belle salle des fêtes de la mairie de Calais.

La municipalité remercie la Ligue d'avoir organisé son Assemblée Générale à Calais avec la participation du club de tir. Il la félicite pour sa gestion rigoureuse.

Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais

270 rue des Bourreliers – Zac du Moulin Lamblin – 59320 Hallennes lez Haubourdin - Code APE : 9312 Z
Siret 378 025 555 00020 – www.liguedetirnpdc.fr - www.fftir.org



Il félicite tous les athlètes et en particulier les jeunes qui pratiquent notre discipline qui demande beaucoup de concentration. La municipalité organisera le vin d'honneur qui clôturera cette assemblée.

Madame Michèle DUCLOY, élue au Conseil Régional des Hauts de France, représentant Monsieur Xavier BERTRAND : Elle remercie la Ligue pour son invitation à l'assemblée générale de la Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais.

La commission des sports du Conseil Régional soutient les associations et les athlètes sur son territoire, ainsi que l'objectif de parité.

Le Conseil Régional favorise l'accès jusqu'au plus Haut Niveau pour les valides et le para tir.

Elle clôture son intervention en remerciant tous les bénévoles et en souhaitant le meilleur pour tous.

16 - Remises des distinctions :

Le Président de la ligue remet les distinctions suivantes :

Mérite Fédéral :

Au grade de Chevalier à :

Madame Blandine BOURDERIOUX du club de Douai pour son implication en tant d'arbitre international.

Monsieur Cédric BILLAUD du club d'Arques pour ses actions en tant que responsable de la gestion sportive du club.

Monsieur COURTIN Dominique du club du Cateau en tant que responsable de la gestion sportive du club.

Au grade d'Officier à :

Monsieur René WALLE ancien Président du club de Oye-Plage (décédé entre-temps).

Monsieur Luc DELCAMBRE, ancien Président du club de Trith St Léger.

Monsieur Jean-Michel VANLEMMENS, Président du club de l'UT Villeneuve d'Ascq

Ils reçoivent les félicitations de l'Assemblée Générale.

Médaille d'honneur FFTir :

Le Président de la Ligue remet une médaille d'honneur de la Fédération Française de Tir à Madame DUCLOY Michèle, élue au Conseil Régional des Hauts de France Monsieur Philippe MIGNONET, représentant la Municipalité de CALAIS ainsi qu'à Jean-Marc MASCOT, Président du Cercle de Tir de Calais.

17 - Tombola :

La ligue a acheté 3 lots importants (ordinateur portable, pistolet 10m et 1 télescope). Elle a également fait appel aux sponsors de la ligue : la Société TARGET SHOOTING nous a fait don d'un lot de 25000 plombs, et la Sté DEWAELE nous a offert un casque anti-bruit. Nous les remercions. Après tirage au sort, les lots sont attribués aux clubs suivants qui sont présents :

Ordinateur portable :	numéro 65	Club de Béthune
Pistolet 10m	numéro 24	Club de Wasquehal
Télescope :	numéro 12	Club d'Onnaing
Les 25000 plombs :	numéro 67	Club d'Armentières
Un casque	numéro 38	Club de Boulogne/Mer

18 - Clôture

l'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Ligue passe la parole au Président du club Monsieur Jean-Marc MASCOT qui remercie la Ligue d'avoir fait confiance au club de Calais pour recevoir cette Assemblée Générale 2023.

Il remercie également tous les bénévoles du club et Madame Natacha BOUCHART, maire de Calais, qui ont permis à ce que cette réunion dans la très belle salle des fêtes de la mairie soit une réussite.

Il convie tous les participants à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité de Calais.

Le Président de la Ligue clos l'Assemblée Générale à 12h05

Rédaction le 23/11/2023

Annie DELANGHE
Secrétaire Générale Ligue NPDC

Michel BACZYK
Président de la Ligue NPDC

Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais

270 rue des Bourreliers – Zac du Moulin Lamblin – 59320 Hallennes lez Haubourdin - Code APE : 9312 Z
Siret 378 025 555 00020 – www.liguedetirnpdc.fr - www.fftir.org